

## Communiqué de presse

13.04.18

### Altran annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 750 millions d'euros environ et finalise ainsi le refinancement de l'acquisition d'Aricent

Altran (la « Société ») annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants (l'« Augmentation de capital ») lancée le 22 mars 2018, pour un montant brut d'environ 750 millions d'euros. Le produit net de l'Augmentation de capital permettra à Altran de rembourser une partie de la dette contractée par la Société dans le cadre de l'acquisition d'Aricent. Cette acquisition, finalisée le 20 mars 2018, permet à Altran de devenir le leader mondial inégalé des services d'ingénierie et de R&D.

Le montant final brut de l'Augmentation de capital (prime d'émission incluse) s'élève à 749 668 353,20 euros et se traduit par la création de 81 220 840 actions nouvelles (les "Actions nouvelles").

A l'issue de la période de souscription, qui s'est achevée le 9 avril 2018, la demande totale s'est élevée à environ 1 177 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 157% :

- 79 416 552 Actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 97,78% des Actions nouvelles à émettre ;
- La demande à titre réductible a porté sur 48 097 678 Actions nouvelles et ne sera donc que partiellement allouée à hauteur de 1 804 288 Actions nouvelles (représentant environ 2,22% des Actions nouvelles à émettre)

Conformément à leurs intentions de souscription, Altrafin Participations SAS, Alexis Kniazeff (et sa famille) et Hubert Martigny, qui détiennent respectivement 8,42%, 1,42% et 1,42% du capital social de la Société, ont souscrit à l'Augmentation de capital à titre irréductible, à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription.

Commentant cette opération, **Dominique Cerutti, Président-Directeur général du groupe Altran**, a déclaré : « Nous tenons à remercier nos actionnaires pour le soutien qu'ils ont manifesté à travers cette augmentation de capital et nous réjouissons de son succès. La demande élevée de souscription pour l'augmentation de capital ainsi que le succès de la syndication de notre dette rencontré plus tôt cette année témoignent de l'attractivité du groupe Altran auprès des investisseurs, et de leur confiance dans sa stratégie de croissance profitable et de création de valeur sur le long terme. Cette dernière étape, franchie avec succès, de l'acquisition d'Aricent Technologies, nous permet de finaliser son refinancement moins de cinq mois après l'annonce de l'acquisition, créant le leader mondial incontesté des services d'ingénierie et de R&D. »

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A) des Actions nouvelles interviendront le 17 avril 2018. Les Actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par Altran à compter de cette date. Elles

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

seront, dès leur émission, immédiatement assimilées aux actions existantes d'Altran et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000034639.

A l'issue de l'Augmentation de capital, le capital social d'Altran sera composé de 257 021 105 actions de 0,50 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 128 510 552,50 euros.

Altran a pris un engagement d'abstention pour une période se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de capital sous réserve de certaines exceptions.

Altrafin Participations et les fondateurs ont chacun consenti un engagement de conservation portant sur l'ensemble de leur participation respective dans le capital d'Altran pour une période se terminant 60 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de capital, sous réserve de certaines exceptions.

L'Augmentation de capital était garantie par un syndicat bancaire comprenant Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Goldman Sachs International et Morgan Stanley & Co. International plc agissant en qualité de Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés. Le contrat de garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de Commerce.

## Information au public

Le prospectus rédigé en langue française, ayant obtenu de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le visa numéro 18-087 en date du 21 mars 2018 et constitué (i) du document de référence d'Altran déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2018 sous le numéro D.18-0154 et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), est disponible, sans frais, auprès de la Société (96, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine – France) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de la Société ([www.altran.com](http://www.altran.com)). L'ensemble des communiqués de presse et autres publications réglementées sur la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société ([www.altran.com](http://www.altran.com)), notamment le communiqué de presse du 28 février 2018 annonçant les résultats annuels 2017 d'Altran.

Altran attire l'attention du public sur les facteurs de risque présentés au chapitre 2 du document de référence, et au chapitre 2 de la note d'opération, avant de prendre toute décision d'investissement. La concrétisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou les objectifs du groupe Altran ou sur le prix de marché des actions d'Altran.

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

## **Contacts**

### **Relations Investisseurs**

#### **Stéphanie Bia**

Directrice des Relations Investisseurs

Tel: + 33 (0)1 46 41 72 01

[stephanie.bia@Altran.com](mailto:stephanie.bia@Altran.com)

### **Relations Presse**

#### **Marine Boulot**

Group Vice-President Communications

Tel: + 33 (0)1 46 41 72 10

[marine.boulot@Altran.com](mailto:marine.boulot@Altran.com)

## **À propos d'Altran**

Altran est le leader mondial incontesté des services d'ingénierie et de R&D (ER&D) depuis l'acquisition d'Arcent. Le groupe offre à ses clients une proposition de valeur unique pour relever les défis de transformation et d'innovation. Altran accompagne ses clients, du concept à l'industrialisation, pour développer les produits et les services de demain. Altran intervient depuis plus de 30 ans auprès des grands acteurs de nombreux secteurs: aérospatiale, automobile, défense, énergie, ferroviaire, finance, sciences de la vie, télécoms, etc. L'acquisition d'Arcent étend le portefeuille d'expertise du groupe dans les semi-conducteurs, le digital et design. Ensemble, Altran et Arcent génèrent 2,9 milliards de chiffre d'affaires en 2017, avec près de 45000 employés dans plus de 30 pays.

[www.altran.com](http://www.altran.com)

**Suivez-nous sur Twitter: @Altran**

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

## AVERTISSEMENT

**La version en langue anglaise de ce communiqué peut différer de la version française pour des raisons de réglementation.**

Ni ce communiqué, ni aucune des informations qu'il contient, ne peut être diffusé au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. L'offre et la vente des actions ou des droits préférentiels de souscription de la Société (ensembles, les « **Valeurs Mobilières** ») dans certaines juridictions peuvent faire l'objet de restrictions de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Les personnes qui reçoivent le présent document ou toute information qu'il contient doivent s'informer et se conformer à ces restrictions. Toute violation desdites restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation applicable dans ces juridictions. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Les informations du présent communiqué sont présentées à titre d'information uniquement et ne prétendent pas être complètes et aucune personne ne pourra se fonder à quelque titre que ce soit sur l'information contenue dans le présent communiqué ou son caractère exact, précis ou complet. Tout achat de Valeurs Mobilières doit être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus publié par la Société.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans un pays autre que la France.

### Espace Économique Européen

L'offre est ouverte au public uniquement en France.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, ainsi que toute mesure de transposition mise en place (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (« **EEE** ») autres que la France (les « **États Membres** »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Valeurs Mobilières (telle que définie dans la Directive Prospectus) rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les Valeurs Mobilières peuvent être offertes dans les États Membres uniquement à des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus, à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) ou dans toute autre hypothèse dispensant la Société de publier un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

### États-Unis d'Amérique

Ce document et l'information qu'il contient ne sont pas publiés et ne doivent pas être diffusés aux Etats-Unis

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de Valeurs Mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de Valeurs Mobilières aux Etats-Unis. Des Valeurs Mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les Valeurs Mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la Société n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses Valeurs Mobilières aux Etats-Unis.

### Royaume-Uni

Le présent communiqué de presse est uniquement diffusé et destiné aux « investisseurs qualifiés » (au sens de la section 86(7) du Financial Services and Markets Act 2000) qui sont (i) des personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) des professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié) (l'« **Order** ») et, (iii) des personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc. ») de l'Order (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »).

Le présent communiqué de presse est uniquement destiné aux Personnes Habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

### **Australie, Japon et Canada**

Les Valeurs Mobilières ne peuvent pas être offertes, souscrites ou vendues en Australie ou au Japon, ou, sous réserve de certaines exceptions, au Canada.

### **Général**

Dans le cadre de toute offre de Valeurs Mobilières, les Coordinateurs Globaux ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des Valeurs Mobilières pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir ou céder pour leur propre compte lesdites Valeurs Mobilières et toutes autres valeurs mobilières de la Société. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir, céder ou proposer de céder des Valeurs Mobilières. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, agissent exclusivement pour le compte de la Société dans le cadre de l'offre des Valeurs Mobilières et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre de Valeurs Mobilières ni être considérée toute autre personne que leurs clients respectifs, ni être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre de Valeurs Mobilières ni d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des Valeurs Mobilières, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Ni les Coordinateurs Globaux et les Teneurs de Livre Associés ni l'un de leurs filiales, de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère exact, précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associées, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou résultant de ceux-ci.

### **Information aux distributeurs**

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée («MiFID II») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les «Exigences en matière de gouvernance»), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout «producteur» (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Augmentation de capital (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issu duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'«Evaluation du marché cible»). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Augmentation de capital.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.